

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2017

ORIENTATION ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS - (N° 446)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 108

présenté par

M. Acquaviva, M. Castellani et M. Colombani

ARTICLE 2

Compléter la dernière phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« ainsi que de ceux bénéficiant d'une bourse ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin d'encourager davantage les lycéens titulaires d'une bourse, il convient de réserver également un contingent de places universitaires aux meilleurs d'entre eux.